

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, le **mardi, 14 mars 2023 à 19 h 00.**

1. Ouverture de la séance.

Les conseillers présents :

Siège #1 Mme Francine Julien
Siège #2 M. Christian Lemay
Siège #3 Mme Dominique Laforce

Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #5 M. Jocelyn Chamberland

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

Absent M. Luc Chapdelaine siège #6

062-03-2023 1.1 Signification de l'avis de convocation.

Il est unanimement résolu que le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

Adoptée.

063-03-2023 1.2 Adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté et rédigé.

1. Administration.
 - 1.1 Constatation de l'avis de convocation.
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.3 Fonds de la ruralité – dépôt du projet de réaménagement de la piste cyclable en sentier multifonctionnel.
 - 1.4 Offre de services de Techni-Consultant inc. pour accompagnement en urbanisme et en aménagement du territoire.
 - 1.5 Autorisation de signer le document « Entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels avec le Centre de services scolaire des Chênes » - Nancy Caissy.
2. Période de questions.
3. Varia.
4. Levée de séance spéciale.

Adoptée.

064-03-2023 1.3 Fonds de la ruralité – dépôt du projet de réaménagement de la piste cyclable en sentier multifonctionnel.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des orientations et objectifs et politiques du Fonds de Ruralité de la MRC Drummond :

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Guillaume désire présenter un projet structurant afin de doter ses citoyens et citoyennes d'infrastructures visant à améliorer leur qualité de vie :

CONSIDÉRANT que les élus jugent essentiel de contribuer à la pérennité de la piste cyclable

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire réaménager la piste cyclable en sentier multifonctionnel sur environ 1,3 km afin d'assurer la qualité et la sécurité du sentier;

CONSIDÉRANT que le sentier cyclable permet de relier la municipalité de Saint-Guillaume à la municipalité de St-Eugène et de St-Edmond;

CONSIDÉRANT que le réaménagement du sentier permettra de faire des transformations de sa configuration, aura un effet positif sur son dynamisme, sa sécurité et permettrait par le fait même de favoriser le rapprochement des citoyens (nes);

CONSIDÉRANT que ce projet aura un effet d'entraînement sur les activités scolaires et des installations de loisirs.

CONSIDÉRANT que la mise en valeur du sentier donnera accès à un plus grand nombre d'utilisateurs et deviendra un attrait touristique local et pourrait servir de modèle pour d'autres municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que la municipalité, par le biais du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, a obtenu une subvention pour l'achat de mobilier pour bonifier l'aménagement du sentier soit par l'installation de bancs, de poubelles, d'un préau, d'une table de pique-nique et de lumières solaires, etc;

CONSIDÉRANT que suite au réaménagement du sentier, celui-ci sera entretenu par les employés de la municipalité et des bénévoles;

CONSIDÉRANT la soumission d'Excavation Sylvain Plante & Fils Inc. au montant de 52 919.05 \$ pour le réaménagement du sentier existant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, à formuler et présenter une demande à la MRC de Drummond pour le Fonds de la ruralité et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume les documents relatifs à l'entente.

Adoptée.

065-03-2023 1.4 Offre de services de Techni-Consultant Inc. pour accompagnement en urbanisme et en aménagement du territoire.

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro 23-00430 de Techni-Consultant Inc. pour l'accompagnement en urbanisme et en aménagement du territoire au montant de 2925 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire avoir les services d'un consultant afin d'obtenir du soutien dans le développement local ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Techni-Consultant Inc. au montant de 2925 \$ plus taxes applicables et d'autoriser le maire, Robert Julien et la directrice générale, Anny Boisjoli à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume l'entente.

Adoptée.

066-03-2023 1.5 Autorisation de signer l'« Entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels » avec le Centre de services scolaire des Chênes et ses écoles.

CONSIDÉRANT que le centre récréatif de Saint-Guillaume est l'entité légale opérant le camp de jour estival pour la municipalité de Saint Guillaume;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Guillaume a à cœur la sécurité et le bon fonctionnement de ses services;

CONSIDÉRANT l'importance de l'inclusion en camp de jour municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité de mandater Nancy Caissy, coordonnatrice des loisirs et de l'autoriser à signer l'« Entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels » avec le Centre de services scolaire des Chênes et ses écoles, d'y faire les demandes requises et de recueillir toutes informations pertinentes pouvant faciliter l'inclusion des jeunes au camp de jour.

Adoptée.

2. Période de questions.

3. Varia.

067-03-2023

4. Levée de séance spéciale.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, Il est proposé par Francine Julien et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 19h20.

Adoptée.

M. Robert Julien
Maire

Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien
Maire